

31 mai 2012 -02:30

Quel est le coût réel d'une prestation de santé ?

Le prix d'une prestation de soins est généralement fixé par les autorités de santé. Mais celles-ci manquent parfois d'éléments objectifs pour accepter ou refuser les prix proposés par les prestataires de soins ou les hôpitaux. Le Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE) vient de finaliser un manuel qui facilitera une fixation des prix des interventions hospitalières basée sur les coûts réels. Le manuel décrit la méthodologie à suivre pour les calculs et donne notamment le coût d'une unité de temps de travail de l'infirmière ou du médecin spécialiste mais aussi celui de l'utilisation du bloc opératoire ou d'une admission aux urgences. L'utilisation de ce manuel permettra d'apporter des réponses plus rapides aux décideurs et de garantir une homogénéité entre les études relatives à ces questions.

Un besoin réel

Malgré l'apparente abondance d'informations chiffrées sur les coûts hospitaliers, il n'est pas toujours simple de chiffrer le coût réel d'un service particulier. Les comptes transmis par les hôpitaux sont trop généraux, trop peu comparables d'un hôpital à l'autre et disponibles trop tard pour être utilisés de façon utile. Le manuel du KCE répond donc à un besoin réel et rassemble pour la première fois une information sur des coûts qui restaient confidentiels, voire introuvables.

Le coût du personnel hospitalier

Les comptes des hôpitaux agrègent le coût de personnes qui ont des titres qui se ressemblent mais dont les activités et les compétences sont très disparates. Le KCE a donc eu recours au travail de l'Institut des Classifications de Fonctions (IF-IC). Celui-ci a calculé le coût du personnel à partir d'une enquête dans les hôpitaux dans laquelle on a pris soin de regrouper les données par fonctions homogènes. Le coût horaire d'un infirmier en salle de plâtres est ainsi par exemple de 40,69€.

Le coût des médecins

Ici non plus les comptabilités hospitalières ne permettent pas d'y voir clair. Le KCE a demandé aux consultants de Deloitte de mener une enquête auprès des hôpitaux pour identifier de manière anonyme le coût moyen d'une demi journée de travail des médecins de chaque spécialité. De nombreux hôpitaux ont refusé de participer à cette enquête mais il y a quand même eu suffisamment de participants (13 hôpitaux représentant 1.511 médecins) pour avoir une estimation fiable. On montre ainsi qu'un médecin hospitalier touche en moyenne 460€ d'honoraires pour une demi journée de travail, après déduction des sommes qu'il abandonne à l'hôpital pour couvrir les frais liés à ses prestations. Mais ce revenu est très variable d'une spécialité à l'autre et d'un hôpital à l'autre.

Le coût des services auxiliaires et les frais généraux

Certaines prestations exigent l'utilisation de services auxiliaires comme le bloc opératoire et la stérilisation. Ces coûts ont aussi été chiffrés, cette fois ci à partir des données comptables envoyées par les hôpitaux à l'administration de la santé publique. Et puis finalement, il faut encore compter tous les frais généraux (chauffage, entretien, restauration, administration, ...) qui représentent 56,6% des frais directs

hors coût des médecins.

Un manuel à tenir à jour et à affiner

Les coûts hospitaliers évoluent bien sûr et pas seulement avec l'indice des prix à la consommation. Le manuel risque d'être rapidement obsolète s'il n'est pas revu régulièrement. Le KCE s'y attachera et espère que de plus en plus d'hôpitaux accepteront de collaborer à ses prochaines enquêtes.

Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
Centre Administratif du Botanique, Door Building (10ème étage)
Boulevard du Jardin Botanique 55
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 287 33 88 (nl) / +32 2 287 3354 (fr)
<http://kce.fgov.be>

Gudrun Briat
Communication scientifique
+32 475 274 115
press@kce.fgov.be